

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de Soins et d'Education Marika Inc.	Numéro de permis 2024113	Date d'inspection Le 01 avril 2025	
Nom de l'établissement Les Petits Coeurs Marika		Numéro de téléphone (506) 475-8525	
Adresse 689 boulevard Éverard H. Daigle Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 3C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'alimentation, de l'aire de jeu intérieur (matériels et équipements), des effets personnels, des espaces de rangement, des médicaments (aucun) et des dossiers d'incident.
Observation de la collation fournie par les parents.
Activité : coloriage oeuf de pâques.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 avril 2025

Date

original signé par

Nicole Cormier McPhee

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 avril 2025

Date